

# Collège des territoires IGEDD

Table ronde

29/01/2025



# Présentation du territoire de l'Oisans

# LE TERRITOIRE DU SCoT de l'OISANS

Le projet de SCoT de l'Oisans s'applique sur le territoire de la Communauté de communes de l'Oisans (CCO).

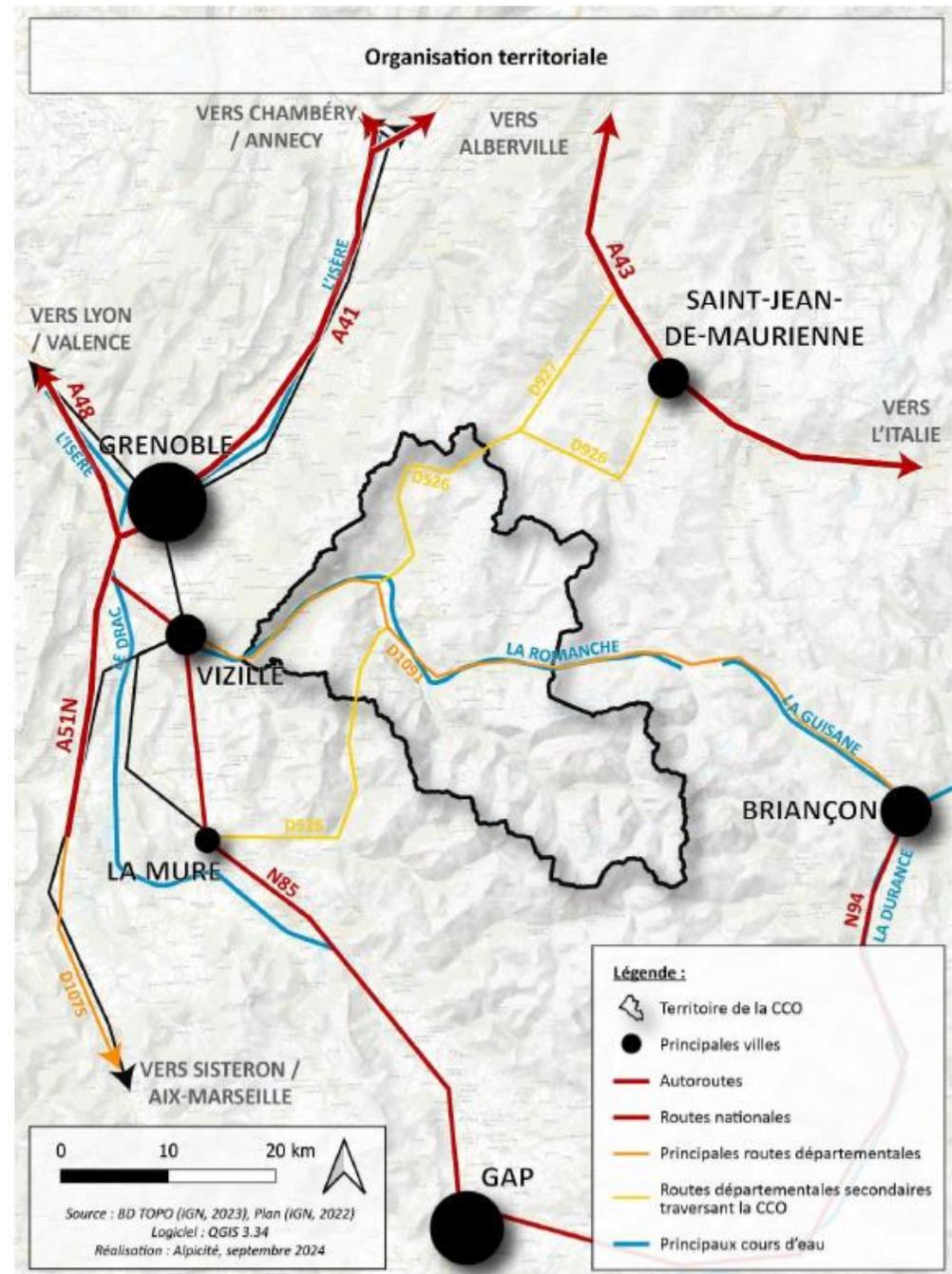
Ce territoire se situe, en Isère, sur l'axe liant Grenoble à Briançon et est limitrophe de deux départements : la Savoie et les Hautes-Alpes.

L'Oisans est un territoire de haute montagne structuré autour d'un réseau de six vallées et de quatre grands massifs alpins.

La CCO s'étend sur 835 km<sup>2</sup>.

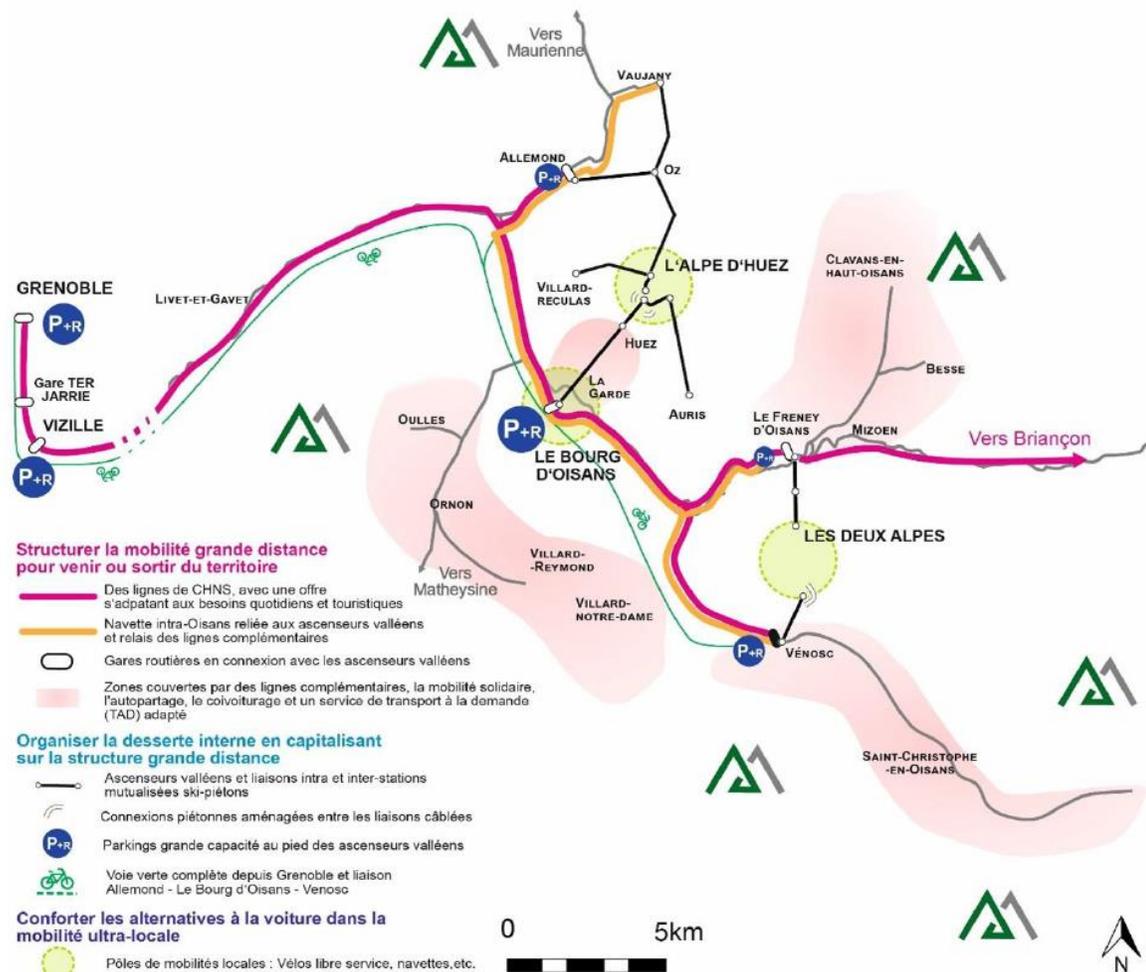
Elle correspond à l'essentiel du bassin versant de la Romanche, qui prend sa source dans la partie nord du massif des Écrins dans les Hautes-Alpes pour rejoindre le Drac sous Grenoble.

Elle se compose de 19 communes : le Bourg d'Oisans, commune centrale du territoire, les Deux Alpes, Huez, supports de stations de renommée internationale, Vaujany, Oz en Oisans, Villard Reculas, Auris, La Garde, Livet-et-Gavet, Allemond, Le Freney, Saint-Christophe en Oisans, Mizoën, Clavans, Besse, Villard Raymond, Villard Notre Dame, Oulles et Ornon.



# LE TERRITOIRE DU SCot de l'OISANS

## Schéma de Cohérence Territoriale - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) Des mobilités décarbonnées



# Enjeux majeurs du territoire

L'Oisans, un territoire de montagne exposé aux effets du **changement climatique**

- Nécessité de porter un projet de développement durable, raisonné mais également ambitieux et **résilient**
- Volonté de maintenir une **vitalité** pour l'ensemble du territoire (habitat, mobilité, économie)
- Volonté de préserver les **habitats, la biodiversité et les paysages**



Crédit photo E. Bavuz



# Enjeux majeurs du territoire

Projet de SCoT : lancé en 2020, en rupture avec les projets précédents entrepris en 2011 et abandonnés respectivement en 2017 et 2019.

Lancement de diagnostics sur différentes thématiques :

- Economie, agriculture et sylviculture
  - Tourisme et loisirs
  - Schéma stratégique des mobilités
  - Liaisons par câbles
  - Etat initial de l'environnement et diagnostic énergie – climat.
- Proposition des grands axes du **Projet d'Aménagement Stratégique**

Lancement de la concertation : dispositif très large avec différents outils

→ Ajustement du projet et définition du **Document d'Orientations et d'Objectifs**



# LE RÔLE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE



**AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ POUR UN CADRE  
DE VIE DE QUALITÉ**

**AXE 2 : UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ GARANT D'UNE  
POPULATION À L'ANNÉE**

**AXE 3 : UNE ÉCONOMIE CONFORTÉE S'APPUYANT  
SUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE**

## Programme d'Aménagement Stratégique

- Elaboration de octobre 2022 à juin 2023
- Débat le 27 juillet 2023 puis 2 mai 2024



# Axe 1 : Un territoire préservé pour un cadre de vie de qualité



- Réduction des consommations énergétiques
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Développement de la filière bois-énergie et gestion durable de la forêt
- Gestion durable et préservation des ressources et particulièrement de la ressource en eau
- Limitation de l'artificialisation des sols (intégration de la loi ZAN et gestion des friches)
- Préservation de la biodiversité et du patrimoine
- Gestion des flux touristiques et sensibilisation
- Gestion des déchets
- Résilience du territoire et gestion des risques naturels et technologiques
- Préservation du paysage et du patrimoine



## Axe 2 : Un territoire équilibré garant d'une population à l'année



- Conforter les polarités principales et les pôles d'appui et permettre une croissance mesurée des pôles relais pour éviter la décroissance des villages
- Répondre aux besoins en logements, améliorer le parc de logement et lutter contre les logements vacants → définition de la répartition des logements prévus
- Répartition complémentaire des équipements et des services publics sur le territoire
- Faciliter l'accessibilité du territoire et décarboner la mobilité en limitant l'usage de la voiture individuelle



## **Axe 3 : Une économie confortée s'appuyant sur une économie touristique durable**



- Diversification économique avec de nouvelles activités
- Gestion du foncier économique avec notamment l'intégration des zones d'activités économiques dans le cadre environnemental, paysager et architectural
- Gestion de l'activité agricole dans le respect de l'environnement et avec l'objectif de répondre aux besoins alimentaires du territoire
- Gestion de l'offre commerciale
- Diversification touristique tout en confortant les offres phares : prescription dédiée à l'adaptation du tourisme aux évolutions climatiques → Col d'Ornon : laboratoire de l'adaptation en tant que station de moyenne altitude
- Objectif d'excellence touristique (vélo, ski, qualité d'accueil, mise en valeur du patrimoine) → rénovation de l'immobilier de loisir dans le cadre de la stratégie « tourisme responsable »



# FOCUS sur l'engagement Espaces Valléens

- Première candidature : 2015 – 2020
- Deuxième candidature : 2021 – 2027

→ Poursuite et actualisation des projets de diversification touristique

3 grands axes :

1. **Stratégie vélo : diversification économique avec des projets d'innovation et d'excellence (Cycling Lab), déploiement de services vélos et de la voie verte sur le territoire, construction d'un masterplan VTT sur le territoire**
2. **Territoire d'excellence sports et loisirs de montagne et haute montagne : scénarisation des sites, valorisation du patrimoine, gestion des flux sur les sites touristiques, concept *outdoor* avec l'exemple du projet de diversification du Col d'Ornon**
3. **Qualité d'accueil et transition touristique éco-responsable : mise en place d'un observatoire du tourisme, outils digitaux, hébergements et rénovation des lits touristiques, mobilité, politique des ambassadeurs du territoire**

→ Plan d'actions pour un montant de 21 M€ (CCO, communes, acteurs privés ou associations avec subventions européennes, Etat et Région)





**Merci de votre attention**